Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À JERUSALEM
5 rue Paul-Emile BOTTA
P.O. BOX 182
9100101 JERUSALEM
Tel : + 972 (0)2 629 85 00 Ext.9 - fax : + 972 (0)2 629 85 03
admin-francais.jerusalem-fslt@diplomatie.gouv.fr

DEMANDE DE RELEVÉ D'INFORMATION RESTREINT (RIR)

Formulaire à compléter et à envoyer avec toutes les pièces à la préfecture de délivrance du permis de conduire.

Civilité : Madame □ Monsieur □

Nom : ……

Prénom : ……

Né(e) le : …… / …… / …… à ……

Domicilié(e) : ……

……

Adresse électronique : …… Téléphone : ……

N° du permis de conduire français : ……
(facultatif en cas de perte ou de vol)

Date de délivrance : …… / …… / ……
(facultatif en cas de perte ou de vol)

Autorité préfectorale de délivrance : ……

Motif de la demande de RIR :

- ☐ Perte ou vol du permis de conduire français.
- ☐ Échange du permis français contre le permis local.
- ☐ Autre, précisez :

⇨ Je souhaite obtenir un relevé d'information restreint (RIR), et demande à l'autorité préfectorale de bien vouloir :

- ☐ me communiquer mon RIR[1]
- ☐ le faire parvenir directement à l'autorité locale compétente pour échanger mon permis français contre un permis local[1]
  ☞ coordonnées électroniques : ……

<u>Je joins à cette demande :</u>
- une **photocopie recto-verso de mon permis de conduire** ou du récépissé de déclaration de perte ou de vol ;
- une **photocopie recto verso de ma carte d'identité ou passeport** ;
- une **preuve de résidence** (titre de séjour valide, quittance ou attestation d'inscription au registre des Français hors de France).

Avertissement : le fait, en prenant un faux nom, d'obtenir communication du RIR d'un tiers est puni de la peine prévue à l'article 781 du code de procédure pénale.

Fait à …… , le ……. / ……. / …….

<u>Signature :</u>

[1] *Conformément aux dispositions des articles L225-5 et R225-5 du code de la route et des articles 7 et 9 de l'arrêté du 29 juin 1992 modifié portant création du Système national des permis de conduire.*